

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 13 janvier 2020

Le lundi treize janvier deux mil vingt, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance publique, à vingt heures, à la Mairie de Chevrières (Oise), sous la présidence de Monsieur Hervé COSME, Maire

Etaient présents : Monsieur Hervé COSME, Maire, Monsieur Philip MICHEL, Mademoiselle Laure BRASSEUR, Monsieur Noël LOIRE, Madame Corinne PLAUCHIER Adjoints, Messieurs Bruno COLLIN, Frédéric FOURMENT, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Laurent VERVEL Mesdames Elisabeth FORTE, Marina PAURON, Messieurs Donatien PINON et Bruno BOULET.

Absents excusés, ayant donné pouvoir : Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE a donné pouvoir à Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Carole DUMILLON a donné pouvoir à Madame Corinne PLAUCHIER, Madame Françoise CABY a donné pouvoir à Monsieur Laurent VERVEL.

Absente excusée : Madame Christine BONNAMY

Absents: Madame Laurence PASSET et Monsieur Sylvain FONTAINE

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno COLLIN

Rappel de l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès du Département concernant l'extension du système de vidéo protection
- Questions diverses

Aucune observation n'étant formulée quant au compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Demande de subvention auprès du Département concernant l'extension du système de vidéo protection

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un audit a été réalisé en date du 24 septembre 2019 par le Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Oise concernant notre système de vidéo protection. Le rapport qui en découle fait largement ressortir que plusieurs axes ne sont pas suffisamment sécurisés. De plus, des préconisations sont données quant à l'évolution technologique du matériel. Celui en place a été installé en 2015 et certaines caméras sont obsolètes. Il rappelle que le Conseil Départemental peut subventionner la vidéo protection et propose de présenter un dossier de demande de subvention. Le devis demandé pour l'ajout et le remplacement du matériel actuel s'élève à 123 246 euros H.T. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE trouve cet investissement trop onéreux.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 14 voix Pour et 2 absentions (Messieurs Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE) accepte de formuler une demande auprès du Département pour ce dossier.

Questions diverses

Monsieur le Maire:

- Donne lecture d'un courrier reçu du Conseil Départemental concernant notre demande de subvention pour la sauvegarde et restauration de la verrière N° 6 de l'église et travaux de maçonneries sur le transept sud. Au cas où la commission permanente déciderait de retenir ce projet, la dépense subventionnable retenue serait de 55 449,00 euros H.T.
- Donne lecture d'un courriel reçu de l'ADICO concernant la dématérialisation des convocations qui était optionnelle. La dernière phrase de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales est modifiée par, à l'article 9 de la loi N° 2019-1461 et est rédigée « Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse ». La dématérialisation des convocations qui était optionnelle devient donc obligatoire. Les convocations papier seront donc réservées aux conseillers qui en feront la demande.
- Informe du chiffre reçu par l'INSEE – Direction Régionale des Hauts de France qui fait part de la population légale au 1^{er} janvier 2017 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020.

Population municipale	1 993
Population comptée à part	67
Population totale	2 060

Monsieur Laurent VERVEL demande si c'est le chiffre retenu par la CCPE. Monsieur le Maire lui répond que la CCPE retient le chiffre servant au calcul de dotation forfaitaire.
- Donne lecture d'un courrier de Monsieur le Maire d'Houdancourt qui sollicite à nouveau, comme en 2019, le prêt de la salle municipale pour l'organisation d'un loto par l'association Houdan'court de récré. Le Conseil est d'accord pour la prêter dans les mêmes conditions qu'en 2019. Un don de 200 euros sera fait au profit de la commune.
- Fait part de la visite de Monsieur RAMON, notre trésorier qui lui a donné des explications quant à la réforme de la taxe d'habitation. Il présente les données en euros issues d'une simulation en situation 2018. Avant la réforme, la ressource de la taxe d'habitation sur les résidences principales est de 350 726 euros (1), le produit de foncier bâti communal de 291 827 euros (2), soit un total des deux taxes de 642 553 euros (1+2). Après la réforme, le produit de foncier bâti départemental transféré à la commune est de 497 190 euros (3), le produit de foncier bâti (anciennes parts communale et départementale après transfert) est de 789 017 euros (2+3) auxquels est appliqué un coefficient correcteur de 0,8143715535 (1+2)/(2+3) ce qui donne un produit du foncier bâti après application du coefficient de 642 553 euros. Pour les années suivantes, le coefficient correcteur n'est pas connu. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue.
- Informe l'assemblée d'une réunion prochaine avec l'entreprise DEGAUCHY pour le lancement des travaux Rue Michel Boitel ainsi que d'une réunion avec les riverains avant le démarrage des travaux.
- Informe le conseil d'une prochaine réunion pour la réception des travaux du lotissement du Bout d'Amont.
- Fait part de plusieurs échanges entre la sucrerie Tereos, la Direction Départementale des Territoires et la mairie quant à l'état du chemin longeant la D 155 (partie déviation entre Chevières et Grandfresnoy) et au manque de marquage au sol. La DDT dans sa réponse, précise qu'il semble que les parcelles concernées n'aient pas été déclassées et appartiennent au Conseil Départemental. De ce fait, la réfection du marquage au sol leur incombe et a été programmée par le Conseil Départemental.
- Fait part de la signature, le 18 janvier 2020 à Sacy le Petit de la convention avec la Ligue contre le Cancer, dans le cadre de la pratique de l'activité de gestuelle douce.

- Demande à ce qu'une réunion avec la Commission « Cadre de Vie » soit organisée. Une date sera revue avec Monsieur Philip MICHEL porte parole de Monsieur Patrice DEPPEN demandeur pour la création de cette commission ouverte.
- Demande qu'une date soit fixée pour présenter l'ébauche du budget 2020. A cet effet, il précise qu'il a demandé à Laure BRASSEUR de lui donner le chiffre global des demandes de subventions faites par l'ensemble des associations afin de pouvoir faire une proposition lors de la présentation du projet de budget. Il rappelle qu'après le vote du budget, il sera toujours possible pour l'équipe en place de prendre des décisions modificatives tout au long de l'exercice 2020.
- Fait part de nombreux mails, courriers, etc. de remerciements pour les colis et le repas offerts aux personnes âgées de plus de 70 ans et 68 ans pour le repas ainsi que de nombreuses cartes de vœux reçues de la part des administrés de la commune.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à l'assemblée.

- Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande qu'une date soit fixée pour recevoir le périscolaire pour la présentation des comptes 2019. Monsieur le Maire recontactera Madame LEFIN pour confirmation de la date du 20 janvier 2020 à 18 heures.
- Monsieur le Maire précise que pour la subvention du Comité de jumelage, il est en attente de la restitution des comptes par le trésorier.
- Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE fait part de l'ouverture d'une boutique solidaire par le Secours Catholique, dans les anciens locaux de la trésorerie d'Estrées Saint Denis, boutique ouverte le lundi et vendredi, de 13 h 30 à 16 h 15. Il demande à ce que cette information soit largement diffusée. Monsieur le Maire précise que l'Ordre de Malte qui peut venir en aide aux nécessiteux, est installé au même endroit.
- Monsieur Philip MICHEL fait part:
 - De la vente par Madame Patricia PINEL du terrain situé à l'arrière de sa propriété et pense qu'il s'agit d'une opportunité pour la commune. Le terrain de 600 m² est constructible et il jouxte le groupe scolaire. Le prix vendeur est de 85 000 euros frais de notaire inclus.
 - De la fin proche, des travaux dans les logements de l'école et demande, s'agissant du sol, si le conseil préfère le laisser en carrelage ou voir pour un autre revêtement. Monsieur le Maire souhaite laisser le sol carrelé actuel.
 - De travaux à la salle des sports afin de sécuriser les placards du dojo.
 - De son étonnement suite à une réunion qui s'est tenue en mairie, le jeudi 9 janvier organisée par la commission des sports, à laquelle il n'a pas été convié. Monsieur le Maire lui répond qu'il lui a donné les explications dès le vendredi 10 janvier dans son bureau et lors de ce même conseil dans la rubrique concernant la préparation prochaine du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55